

Information de l'association Coallia.

18.10.2024

Coallia a été créée en 1962. L'Association regroupe 5000 professionnels qui œuvrent chaque jour auprès de 100 000 personnes en situation de vulnérabilité dans près de 1000 établissements et services (dont l'hébergement d'urgence, le médico-social...) en France métropolitaine et Outre-mer. Des interventions de professionnels où la complexité et l'urgence sont au cœur de l'action. Aujourd'hui, Coallia fait l'objet d'attaques abusives et injustes qui entachent sa réputation. Explications.

Un traitement de l'information à charge contre l'Association.

Nous réfutons les amalgames, les incohérences temporelles, les liens incongrus entre certains faits, la présentation insidieuse et la recherche de sensationnel colportés ces derniers temps par Valeurs Actuelles et certains titres qui sont dans la même ligne.

Quelques explications s'imposent. Après une grave crise de gouvernance, Coallia s'est retrouvée, en 2017, dans une position financière très difficile et aurait pu cesser son activité. De 2018 à 2022, l'ensemble de la direction de l'Association s'est consacré à son sauvetage tout en répondant, simultanément et en urgence, aux différentes crises successives (Covid-19, Ukraine, précarité grandissante au sein de la société, cyber attaque...) Depuis 2022, afin d'être toujours plus robuste, l'Association poursuit ses changements structurants.

Face au caractère exceptionnel de la situation, Coallia a fait appel aux expertises de cabinets de conseils, comme bon nombre d'organisations. Ces prestations, au prix du marché, sont terminées depuis 2022 et l'Association exploite encore les travaux réalisés à l'époque dans le cadre de sa transformation.

À ce titre, il est important de rappeler que la Cour des comptes a effectué un contrôle sur l'association Coallia. Son rapport du 4 janvier 2024 n'a pas relevé d'atteinte à la probité, ni d'une qualification de faits telle que fallacieusement présentée par Valeurs Actuelles et consorts. Les neuf recommandations de la Cour de comptes sont en cours de mise en œuvre. Son rapport prévaut en toutes circonstances sur la logique d'enquêtes journalistiques, reposant sur des corrélations ostensiblement biaisées, établies de sources inconnues.

Des agissements d'un ex-salarié pour lesquels Coallia a saisi la justice.

Dans un registre distinct, il est par ailleurs nécessaire de rappeler que Coallia a dans le cadre de ses procédures internes, détecté des pratiques répréhensibles voire délictueuses au sein de certains dispositifs opérés en Île-de-France. Après analyse de la situation et en fonction des pièces en sa possession, l'Association a procédé au licenciement du salarié mis en cause pour

faute lourde, et pris l'initiative d'un dépôt de plainte, afin que la justice prenne le relais et qu'une enquête judiciaire puisse être menée.

Dans le respect du secret et de la sérénité des investigations, Coallia n'a pas vocation à s'exprimer sur cette procédure en cours. Coallia fait confiance à l'enquête judiciaire pour établir la véracité des faits commis par ce salarié et ses éventuels complices.

Coallia condamne fermement tout agissement non conforme à ses valeurs et à sa mission d'utilité sociale.

Et, comme par hasard...

Sur un sujet qui était derrière nous depuis des mois et alors que nous n'aspirions qu'à une sérénité professionnelle renouvelée, l'Humanité revient de façon fragmentaire et dirigée sur l'attitude d'un manager de Coallia. Bien entendu, cette situation a été gérée avec la plus grande précaution au sein de l'Association. Ainsi, à partir d'un signalement, nous avons pris les mesures de protection qui s'imposaient, diligenté une enquête *via* un tiers de confiance (cabinet spécialisé dans les risques psychosociaux et le bien-être au travail), décidé et sanctionné. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase d'accompagnement des équipes. L'Humanité publiera d'ailleurs, quelques heures plus tard un nouvel article, qui traite cette fois, d'une partie du sujet de Valeurs Actuelles...

La boucle est bouclée. De telles convergences d'éléments d'un support à l'autre ne peuvent que conforter notre impression première : l'objectif de telles manœuvres est d'entacher la réputation de Coallia, opérateur de politiques publiques et de ses dirigeants engagés depuis de nombreuses années auprès des plus vulnérables, dont les demandeurs d'asile. Ne nous trompons pas, ces attaques visent les aides aux plus démunies de notre société.

Nous sommes mobilisés afin que tous ces propos calomnieux cessent. Le temps viendra où nous pourrons être écoutés sereinement. Coallia se réserve le droit d'entreprendre, à l'encontre des personnes et des organisations, toutes les actions nécessaires pour rétablir la vérité et ce, afin d'assurer la protection de ses salariés et la reconnaissance légitime de leur engagement.